

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-20210819190821-08
Reçu le 24/08/2021
Publié le 24/08/2021

Séance du 19 Août 2021

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	9
- votants	12
- absents	3
- exclus	0
- vote pour :	12
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	12/08/21

Délibération n°
CM19082021-08

OBJET

Création d'un
emploi non
permanent pour
accroissement
temporaire
d'activité

L'an deux mille-vingt-un, le 19 Août à 20 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT.

Étaient présents : Lucette CARCASSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

Étaient absents/excusés : BAGNAUD Jean-Philippe (excusé), FELIX Dimitri, FOUQUET Camille (absents), LACHERET Jean-Christophe (pouvoir à Mr FARGUES Alain), MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA Guillaume), TAURAND François (pouvoir à Mme LECORNE Jocelyne)

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt de maladie d'un agent technique pour une durée indéterminée.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complets nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'arrêt de maladie d'un agent technique pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires.
- La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique.
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 20/08/2021
et publication ou
notification
du 20/08/2021*

Le Maire,
Guy LACOUT.

